



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 13

Réunion du mardi 12 octobre 2021

Présents : M. DENIS, M. ORTUNO, M. JEREMIASCH, M. LAWSON, M. DJELLAL, M. HAMZA

Excusés : M. VESQUES, M. GODEFROY, M. MARTIN

Assistent : M. MAURY, M. FLEURY

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

MONTMORENCY – GYMNASE DU COSOM – NNI 95 428 99 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du 95, le 30/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 30/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 30/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/10/2031.

MEUDON – STADE DE LA POINTE DE TRIVAUX – NNI 92 048 04 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 12/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 09/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ du 29/04/2021
- Rapport de visite du 12/07/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T5 SYN jusqu'au 12/10/2031

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VITRY SUR SEINE – GYMNASSE GEORGES GOSNAT – NNI 94 081 99 02

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 04/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 16/09/2021 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan côté du terrain
- Rapport de visite du 04/10/2021
- AAC

Au regard des éléments transmis et de la visite des installations, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 2 jusqu'au 12/10/2031,

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VITRY SUR SEINE – GYMNASSE BALZAC – NNI 94 081 99 03

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 05/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 05/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 05/07/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 27/07/2031.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ERMONT – STADE AUGUSTE RENOIR N°1 – NNI 95 219 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 jusqu'au 12/10/2024.

Installation visitée par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du 95, le 07/10/2021, suite au remplacement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 07/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 07/10/2021

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui fournir un Arrêté d'Ouverture au Public précisant la capacité d'accueil du terrain ou une Attestation Administrative de Capacité ainsi que les derniers tests in-situ afin de pouvoir classer ce terrain.

Au regard des éléments transmis et de la visite des installations, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5SYN jusqu'au 30/06/2022, sous réserve de la transmission des documents manquants.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VILLETANEUSE – STADE DIAN N°1 – NNI 93 079 01 01

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée en Niveau T7 provisoire jusqu'au 24/05/2017.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 17/11/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 17/11/2016 et des documents transmis :

- Plan du terrain

- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis et en l'absence de tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 12/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

Par ailleurs, la Commission demande à la ville de lui transmettre les derniers tests in situ réalisés sur cette installation.

VILLETANEUSE – STADE BERNARD LAMA – NNI 93 079 02 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 05/06/2020.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 28/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 28/11/2019 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

Au regard des éléments transmis et en l'absence de tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 12/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

Par ailleurs, la Commission demande à la ville de lui transmettre les derniers tests in situ réalisés sur cette installation.

TRILPORT – COMPLEXE SPORTIF DE LA NOYERIE N°1 – NNI 77 475 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T4 jusqu'au 30/07/2023.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 08/09/2021, suite à la transformation du terrain en gazon synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 08/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 08/09/2021
- Test in-situ du 10/05/2021

La Commission demande à la ville de lui transmettre un A.O.P. ou l'attestation administrative de capacité.

Au regard des éléments transmis et de la visite des installations, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4SYN jusqu'au 30/06/2022, sous réserve de la transmission des documents manquants.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PAVILLONS SOUS BOIS – STADE LEO LAGRANGE N°1 – NNI 93 057 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/04/2022.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 24/09/2021, suite aux travaux réalisés.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 24/09/2021 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24/09/2021
- AOP

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie un plan du terrain et des vestiaires afin de pouvoir classer ce terrain.

Au regard des éléments transmis et de la visite des installations, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 30/06/2022, sous réserve de la transmission des documents manquants.

CHAMBOURCY – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 78 133 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 19/11/2010.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 15/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 15/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 15/09/2021
- Test in-situ du 09/11/2015

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui fournir un Arrêté d'Ouverture au Public précisant la capacité d'accueil du terrain ou une Attestation Administrative de Capacité afin de pouvoir classer ce terrain.

Au regard des éléments transmis et de la visite des installations, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 30/06/2022, sous réserve de la transmission des documents manquants.

ST CYR L'ECOLE – PARC DES SPORTS LELUC N°4 – NNI 78 545 01 04

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 16/10/2020.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district des Yvelines, le 17/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 17/09/2021 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. demande à la mairie de :

- Modifier la hauteur des buts pour qu'elle atteigne 2m44
- Reculer les bancs de touche pour avoir une zone de sécurité de 2m50 minimum
- Clôturer complément l'aire de jeu
- Débarrasser le matériel du vestiaire arbitre

Une fois ces travaux effectués, la C.R.T.I.S. pourra proposer un classement en Niveau T6 jusqu'au 12/10/2031.

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui fournir :

- un Arrêté d'Ouverture au Public précisant la capacité d'accueil du terrain ou une Attestation Administrative de Capacité ;
- un plan côté de l'aire de jeu ;
- un plan côté des vestiaires ;
- un plan de situation

Pour compléter le dossier de classement.

Ce terrain ne peut être classé en l'état. La C.R.T.I.S. demande à la mairie de réaliser les travaux demandés pour pouvoir classer ce terrain.

VAUJOURS – STADE JULES FERRY – NNI 93 074 02 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 02/07/2021.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 07/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 07/10/2021 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07/10/2021

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui fournir :

- un Arrêté d'Ouverture au Public précisant la capacité d'accueil du terrain ou une Attestation Administrative de Capacité ;
- un plan côté de l'aire de jeu ;
- un plan côté des vestiaires ;
- un plan de situation ;
- les derniers tests in situ ;

Pour compléter le dossier de classement.

Au regard des éléments transmis et de la visite des installations, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4SYN jusqu'au 30/06/2022, sous réserve de la transmission des documents manquants.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

SAINT MICHEL SUR ORGE – STADE FAYEL – NNI 91 570 02 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 25/09/2021.

Installation visitée par MM. GAUVIN et BOISNOIR, membre de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 08/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 08/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.

La Commission demande à la ville de lui transmettre les derniers tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis et en l'absence de test in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 12/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ARGENTEUIL – STADE JEAN JAURES N°1 – NNI 95 018 03 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 03/12/2018.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 01/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 06/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 01/10/2021
- Test in-situ du 26/08/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 05/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE DALMASSO – NNI 75 114 04 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 jusqu'au 30/05/2017.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 02/10/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 01/10/2017 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ du 22/06/2018

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui fournir un Arrêté d'Ouverture au Public précisant la capacité d'accueil du terrain ou une Attestation Administrative de Capacité pour compléter le dossier de classement.

Au regard des éléments transmis et de la visite des installations, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5SYN jusqu'au 30/06/2022, sous réserve de la transmission des documents manquants.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

NANDY – STADE MICHEL ROUGE N°1 – NNI 77 326 01 01

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/09/2021.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 15/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 16/06/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 15/06/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, et en l'absence de tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 12/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

Par ailleurs, la Commission demande à la ville de lui transmettre les derniers tests in situ réalisés sur cette installation.

1.3. Changements de niveau de classement

LA COURNEUVE – PARC DES SPORTS INTERDEPARTEMENTAL N°1 – NNI 93 027 02 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T7 provisoire jusqu'au 14/04/2010.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 20/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 20/09/2021 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20/09/2021

La C.R.T.I.S. demande à la Mairie de lui fournir :

- un Arrêté d'Ouverture au Public précisant la capacité d'accueil du terrain ou une Attestation Administrative de Capacité ;
- un plan côté de l'aire de jeu ;
- un plan côté des vestiaires ;
- un plan de situation ;
- les derniers tests in situ ;

Pour compléter le dossier de classement.

Au regard des éléments transmis et de la visite des installations, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6SYN jusqu'au 30/06/2022, sous réserve de la transmission des documents manquants.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

CHATILLON – STADE GUY MOQUET – NNI 92 020 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en Niveau E5 jusqu'au 29/10/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 04/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 04/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 265 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51.
- Facteur d'uniformité : 0.79.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/10/2023.

MONTMORENCY – GYMNASE DU COSOM – NNI 95 428 99 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du 95, le 30/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal3 signée par le propriétaire le 30/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 703 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.84.

- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal3 jusqu'au 12/10/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

POISSY – STADE LEO LAGRANGE N°1 – NNI 78 498 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 11/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 11/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 575 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 12/10/2022.

ERMONT – STADE AUGUSTE RENOIR N°1 – NNI 95 219 01 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du 95, le 11/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 11/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 323 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 12/10/2022.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE